

Colloque

« Assurance et Marché de l'art »

IAP Sorbonne (Institut des assurances de Paris)
IRJS (DReDIS et Sorbonne Assurances)

Jeudi 21 décembre 13h30/20h30
Amphithéâtre de Gestion, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Direction scientifique :

**Marine Ranouil, Maître de conférences à l'École de droit de la Sorbonne,
membre de l'IAP Sorbonne, des départements Sorbonne Assurance et
DReDIS de l'IRJS et de l'Institut Art et Droit**

PROGRAMME

13h30 : Accueil des participants

14h00 : Bienvenue, remerciements et objectifs du colloque

- Mireille Bacache, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Directeur de l'IAP Sorbonne et de IRJS-Sorbonne Assurances, Directrice du M2 professionnel droit des assurances de Paris 1
- Tristan Azzi, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Directeur du DReDIS, Membre de l'Institut art et Droit, Codirecteur du Master 2 professionnel Marché de l'art de Paris 1
- Marine Ranouil, Maître de conférences à l'École de droit de la Sorbonne, membre de l'IAP Sorbonne, du DReDIS, Membre de l'Institut Art et Droit

1^{ère} partie : L'assurance des objets d'art

14h15 : *L'assurance des objets d'art* sous la Présidence de Maître Xavier Près (Senior Counsel, De Gaulle Fleurance & Associés)

- **Propos introductifs** (Xavier Près, Senior Counsel, De Gaulle Fleurance & Associés).
- **L'assurance des objets d'art des personnes privées** (Marine Ranouil, MCF Ecole de droit de la Sorbonne)
- **L'assurance des objets d'art des personnes publiques** (Christine Ferrari-Breur, MCF HDR en droit public à l'Université Jean Moulin (Lyon3), Codirectrice de l'IDAC (Institut Droit Art et Culture), Responsable du M2 Droit et Fiscalité du Marché de l'Art).
- **Les techniques contractuelles d'assurance des objets d'art** (Pierre-Grégoire Marly, Professeur à l'Université du Mans, Directeur du Master droit des assurances)

15h05 : Table ronde sur *le choix du contrat d'assurance pour les objets d'art* animée par Gérard Sonsi (Président de l'Institut Art & Droit, Ancien Vice-président de l'Université Lyon 3, Avocat honoraire).

- **Le point de vue de directeur de musées** (Arnaud Manas, Directeur du patrimoine de la banque de France)
- **Le point de vue du collectionneur privé** (Annabel Waller Moreau, Avocat à la Cour, Membre de l'Institut Art et Droit)
- **Le point de vue du courtier en assurance** (Richard de la Baume, courtier en assurances)

15h45 : Débat

16h00 : Pause

2^{ème} partie : L'assurance de responsabilité des acteurs du marché de l'art

16h20 : L'assurance de responsabilité des acteurs du marché de l'art sous la Présidence de Monsieur le Professeur Luc Grynbaum, (Professeur à l'Université Paris Descartes, Avocat Of Counsel De Gaulle Fleurance & Associés).

- **Propos introductifs** (Luc Grynbaum, Professeur à l'Université Paris Descartes, Avocat Of Counsel De Gaulle Fleurance & Associés)
- **Le mécanisme de l'assurance de responsabilité des acteurs du marché de l'art** (Philippe Pierre, Professeur à l'Université de Rennes 1)
- **Les obligations d'assurance de responsabilité et la réglementation des ventes aux enchères publiques volontaires** (Pierre Taugourdeau, Directeur juridique du Conseil des ventes volontaires, Membre de l'Institut Art et Droit)

17h00 : Table ronde sur l'avenir de l'assurance de la responsabilité des acteurs du marché de l'art animée par Françoise Labarthe (Professeur à l'Université Paris-Sud, Membre du CERDI, Membre de l'Institut Art et Droit).

- **Le point de vue des experts** (Michel Maket, Expert en peinture XIXe et XXe, Président du Syndicat français des experts professionnels en œuvres d'art et objets de collection, Membre de l'Institut Art et Droit)
- **Le point de vue de l'avocat** (Hélène Dupin, Avocat à la Cour, HDA avocats, Membre de l'Institut Art et Droit)
- **Le point de vue du commissaire-priseur** (Jean-Pierre Osenat, Commissaire-priseur, Président du syndicat national des maisons de ventes volontaires, Membre de l'Institut Art et Droit)

17h30 : Débat

17h40 : **Rapport de synthèse** (Véronique Nicolas, Professeur à l'Université de Nantes)

18h05 : Remise du prix De Gaulle Fleurance & Associés

18h15 : Remise des diplômes de l'IAP Sorbonne par François-Guy Trébulle, Directeur de l'École de droit de la Sorbonne.

18h30 : Cocktail, Salle des Autorités en Sorbonne

Inscription obligatoire : www.irjs.univ-paris1.fr

Validé au titre de la formation continue des avocats



DE GAULLE
FLEURANCE
& ASSOCIÉS

#BusinessLawTogether

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

